

Les oublié(e)s de la mémoire
Association civile homosexuelle du devoir de
mémoire

2022 DAC 361
17739 ; 2022_03891
N° SIRET : 49768446400025

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

• **Présentation synthétique de l'association et de son activité :**

Les «Oublié-e-s» de la Mémoire, association mémorielle nationale, œuvre à la connaissance de la déportation pour motif d'homosexualité et sa reconnaissance en France et au-delà. Elle est organisée en délégations territoriales et compte une centaine de membres.

**2. PRÉSENTATION JURIDIQUE DE
L'ASSOCIATION**

Nom : Les oublié(e)s de la mémoire Association civile homosexuelle du devoir de mémoire

Adresse : C/Fondation pour la Mémoire de la Déportation, 30 boulevard des Invalides 75007 Paris

Président : David Cupina

Trésorier : Olivier Bariou

Secrétaire : Ibéa Atondi de Cointet

Objet :

- Fédérer sur le territoire national des personnes physiques et morales, qui reconnaissent que la Déportation des homosexuel(le)s est un élément constitutif de la Mémoire Commune.
- Rassembler des personnes ayant été acteur ou témoin des conflits contemporains en particulier lorsqu'elles ont à ce titre la qualité d'ancien(ne) combattant(e), résistant(e), déporté(e), ou victime de guerre.
- Œuvrer pour la création de lieux mémoriels, de toute forme, sur tout le territoire pour la connaissance et la reconnaissance de la déportation pour motif d'homosexualité et notamment pour l'édification d'un monument national à la mémoire des victimes de l'homophobie dans l'Histoire.
- Soutenir, entreprendre, favoriser toute étude ou recherche, action d'information, de formation ou d'éducation, action politique, culturelle ou sociale, pour la connaissance et la reconnaissance de la déportation pour motif d'homosexualité.
- Présenter un drapeau de tradition aux couleurs de la France, aux armes de l'association, dans les villes du territoire national, lors des cérémonies nationales et organisées par les autorités locales,

pour marquer notre témoignage visible de reconnaissance et de solidarité de Mémoire.

- Organiser des évènements publics de mémoire, rappelant ce qui a été, raconter la réalité des faits sur la déportation des homosexuel(e)s, ainsi qu'une cérémonie autour du 17 mai (journée internationale contre l'homophobie) « à la mémoire des victimes de l'homophobie dans l'Histoire ».
- S'associer au "Devoir de Mémoire" durant toutes les Cérémonies organisées par les pouvoirs publics. Les adhérent(e)s de l'Association et le Drapeau doivent y être présents.
- Lutter pour la paix et contre toutes formes de discriminations et d'homophobie qui existent encore aujourd'hui en France et dans le Monde.
- Agir dans le respect le plus absolu des principes de liberté individuelle et d'égalité.
- Entreprendre toutes actions juridiques et judiciaires liées à la poursuite de ses objectifs.
- Assurer en toutes circonstances l'entraide, la solidarité entre les adhérent(e)s.

Date de dépôt des statuts : 2005 ; modification du nom, du siège social et de l'objet en 2009.

L'association est-elle liée conventionnellement à la Ville : non

3. PRESENTATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION

Analyse de la situation financière de l'association

Résultat des trois derniers exercices :

2020	2019	2018
3 528 €	-612 €	-12 066 €

L'association enregistre un bénéfice de 3 528 € pour des recettes s'élevant à 9 249 € et des charges à 5 711 €. L'association n'a pas de créances et ses dettes se montent à 263 €.

La trésorerie s'élève à 8 461 € soit 541 jours.

Le budget prévisionnel 2022

Produits :

Subvention Ville de Paris	4 500 €
Autres subventions	5 800 €
Produits financiers	100 €
Autres produits	450 €
Produits exceptionnels	1 200 €
Total des produits	12 050 €

Charges :

Achats, fournitures	1 540 €
---------------------	---------

Sous-traitance, assurance, divers	5 400 €
Déplacements, publicité, publications, déplacements	1 090 €
Frais bancaires	100 €
Charges de gestion courante et financières	420 €
Dotations aux amortissements	3 500 €
Total des charges	12 050 €

Analyse financière de la demande de subvention

Coût de l'action à subventionner : 12 050 €

Montant de la subvention sollicitée : 4 500 €

Montant de la subvention proposée : 4 500 €

Compte d'emploi : Provision Mémoire.

Subventions antérieures :

2019 : 5 000 €

2020 : 5 000 €

2021 : 5 000 €

4 – Modalités de contrôle d'utilisation de la subvention

- contrôle du bien fondé et dimensionnement de la subvention **oui**
- passation d'une convention : non
- objet de la subvention : fonctionnement
- modalités de versement : en 1 fois
- contrôle *a posteriori* : l'association présentera les comptes et le bilan d'activités de l'exercice subventionné (2022).